**I-4 - Cause des accidents du travail**

Un grand nombre de spécialistes se sont penchés sur les causes des accidents du travail et ont concluent qu'un accident du travail n'est jamais l'effet du hasard ou de la fatalité, en partie ils pensent que l'accident du travail se produit au niveau d'un poste de travail quelconque cela ne peut être que la conséquence d'un comportement et d'une situation spécifique à ce poste

- *Les* causes des accidents du travail se divisent en deux groupes :

***a) - Causes technologique et technique.***

Exemples :
Imperfection de la technologie adoptée.
Imperfection des méthodes et des processus utilisés.
Défection du matériel ou défauts, de construction des machines.

***b) - Causes organisationnelles***

Exemples :
Non observation des règles de sécurité par le personnel.

Formation et apprentissage insuffisant du personnel.

Faible inspection technique des travaux exécutés.

Absence de projet avant exécution des travaux etc.

La maîtrise des causes des accidents du travail apparaît comme une tache de grande ampleur qui doit faire face à des situations de travail touchant tous les secteurs de l'activité nationale, ajoutant à cela leurs caractères principaux tel que :

Diversité de régime juridique (secteur étatique, privé ou mixte)

- d'une activité à une autre

- d'une entreprise à une autre

- au sein de la même entreprise (d'une unité à une autre).

Pluralité des niveaux de technologie, tant au niveau d'une entreprise à une autre, qu'au sein de la même entreprise.

Spécificité de la main d'œuvre qui dans sa grande majorité reste exodo-rurale ne maîtrisant pas totalement les multiples aspects du processus technologiques (qualification, aptitude au poste etc).

Disparité de développement d'une région du territoire à une autre ce qui n'est pas sans poser de problème.

Absence de législation du travail complète, homogène et couvrant tous les secteurs de l'activité économique nationale.

1- **5. Classification des accidents du** travail.

Conformément à la résolution de la conférence internationale des statisticiens du secteur du travail, les accidents du travail ont été classés en fonction de divers critères.

**1 -** ***5 - 1. Classification selon la catégorie d'industrie.***

Elle consiste à montrer la répartition des accidents en pour-cent entre les différentes branches de l'industrie et à pour but de mettre en évidence les branches les plus dangereuses du point de vue traumatisme professionnel.

***1 -5 - 2. Classificatoire selon les suites et la durée de 1"incapacité de travail***.

L'issue de l'accident du travail peut être mortelle ou non mortelle.

Dans le ras des accidents dont l'issue est non mortelle on aura les possibilités de distinguer les accidents entraînant l'incapacité permanente (invalidité complète) ou l'incapacité temporaire.

En plus de cela on aura la possibilité de séparer les accidents collectifs et individuels.

On appelle accident collectif un événement entraînant nombre des accidentés supérieur à deux (02) personnes.

Suivant la durée de l'incapacité de travail on distingue (04) groupes d'accidents.

A)- Accident ayant entraînés de 1 à 4 jours d'incapacité temporaire.

B)- Accident ayant entraînés de 5 à 20 jours d'incapacité temporaire.

C)- Accident ayant entraînés plus de 20 jours d'incapacité temporaire.

D)- Accident mortel

**1 - *5 - 3. Classification selon leurs causes ou 1'agent matériel.***

Machine, transports, explosions, incendie, substance toxique, brûlante ou corrosive, électricité, chute d'ouvriers, marche sur des objets, chocs contre des obstacles, chutes d'objets, éboulements, manutention d'objet sans appareils mécaniques, outils à mains ou des causes diverses.

**1 - *5 - 4. Classificatoire selon des renseignements spécifiques.***

Exemple : âge, sexe-, profession, qualification professionnelle, la durée de l'expérience professionnelle au moment de l'accident, jour de la semaine, mois de l'année, le moment de l'accident par rapport à l'horaire de travail etc.

***I- 5 -5. Classification selon la nature et le siège de la lésion.***

Exemple : Ce type de classement permet de connaître les endroits les plus vulnérables du corps humain pour la profession ou pour l'atelier.

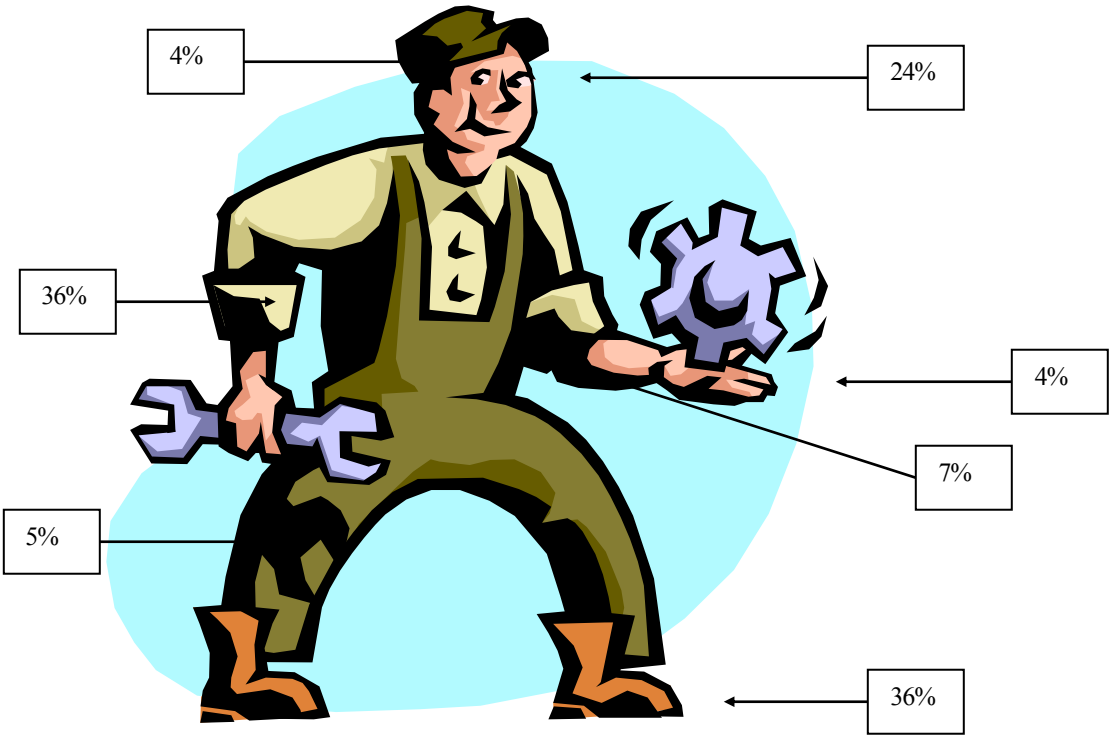


## 1 - 6. Analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles a pour but de déterminer la régularité de leurs apparitions. La connaissance du rythme et de l'importance des accidents nous donne la possibilité d'élaborer un dispositif de prévention capable de réduire ou même d'annuler les conditions dangereuses et nocives du travail dans une entreprise.

L'analyse des traumatismes se fait à l'aide des méthodes suivantes :

1 - Méthode statistique.

2 - Méthode topographique.

3 - Méthode monographique,

### 1 - *6 - 1. Méthode statistique*.

Elle est basée sur les rapports d'accident pour une durée de temps déterminée. Cette méthode nous permet de déterminer la dynamique comparative

des traumatismes entre les différentes branches de l'industrie, des entreprises, des ateliers et de mettre en évidence la régularité de l'accroissement ou la réduction du niveau de traumatismes pour permettre une évaluation des différentes situations.

Pour ce faire en utilise les coefficients statistiques, qui sont, le taux de fréquence et le taux de gravité.

**1 - *6* - 1.1 *Taux de fréquence,***

C'est le rapport entre le nombre d'accidents « A » avec arrêt de travail pour une durée de temps déterminé (mois, jours, trimestre etc.) et le nombre d'heure ouvrable ayant été travaillé par tout le personnel durant la même période.

L'unité de mesure du taux de fréquence est le nombre d'accident par million d'heure de travail.

***1- 6 – 1.2 Taux de gravité***

C'est le rapport entre le nombre de journées perdues (P) à cause des accidents du travail et le nombre d'heures ouvrable ayant été travaillé pour tout le personnel pour la même durée.

$$T_g = \left(\frac{P}{H}\right) x 10^3$$

Le taux de gravité est le nombre de journées perdues par mille heures de travail.

Le taux de fréquence représente le nombre d'accidents qui ont eu lieu pendant (1000 000) un million d'heures effectif de tout le personnel. Alors que le taux de gravité représente le nombre de jours ouvrables perdus par le personnel pendant (1000) mille heures de travail effectif.

### *I-6-2 Méthode topographique*

La méthode topographique consiste à répartir sur le plan de masse de l'usine, tous les points ou ont eu lieu des accidents. Ce qui nous permet de mettre en évidence le ou les secteurs les plus dangereux et à organiser toutes les mesures préventives qui s'imposent.

### *I-6-3 Méthode monographique*

La méthode monographique consiste à examiner l'ensemble des conditions dans lesquelles l'accident à eu lieu.

Exemple :

- Processus technologique
- Poste de travail
- Matériel principal et auxiliaire
- Matière première
- Moyens de protection individuelle ou collective.

Cette méthode nous permet de situer les causses exacts des accidents et les risques de nocivités potentielles de certains équipements ou matières premières.

### 1- 7- Analyse des affections professionnelles

La naissance des maladies professionnelles et des intoxications est conditionnée par les agents de production (matière première etc.). La vitesse d'évolution est la gravité des maladies dépendent de l'opportunité de leurs détection, de leurs dépistage et de leur traitement.

Afin d'évaluer les niveaux des affections professionnelles dans l'industrie, on a recours aux indices statistiques suivants.

### *1 -7 -1. Intensité des affections professionnelles*

$$I = (N1/P1) \times 100\%$$

Où

N1 – Nombre total de travailleurs atteint par des affections aigues.

P1 – Nombre total de travailleurs dans l'entreprise.

***1-7-2. Poids spécifique des affections professionnelles en fonction d'une nocivité donnée.***

$$P = (N2/P2)x100\%$$

Où

N2- Nombre total d'ouvriers atteint d'infections professionnelles à partir d'une nocivité donnée.

P2- Nombre total d'ouvriers soumis à l'action de cette nocivité.

**1-7-3. Fréquence de naissance des maladies professionnelles dans des conditions de nocivités déterminées.**

$$F = (N3/P3)x100\%$$

Où

N3 – Nombre de maladies professionnelles ayant apparues sous l'action d'une nocivité déterminée.

P3- Nombre total d'ouvriers soumis à l'action de la nocivité en question.

**1-7-4. Gravité des affections professionnelles.**

$$G = (N4/P4)x100\%$$

Où

N4 – Nombre de maladies professionnelles ayant entraînées une invalidité ou ayant eu une issue fatale.

P4 – Nombre total de maladies professionnelles dans l'entreprise.

L'objectif de l'analyse des maladies professionnelles est la détermination et la réparation plus ou moins exacte des maladies par métiers et par atelier. Cette manière de faire permet de mettre en évidence l'influence de certaines professions sur certaines affections et de prévoir une conduite à tenir par rapport à certaines affections en fonction de leurs fréquences et de leurs gravitées.